

Restauration d'annexes hydrauliques



Les travaux de restauration d'**annexes hydrauliques (ou zones humides)** ont pour objectifs de réduire le risque d'inondation en amont comme en aval et de restaurer des milieux riches et diversifiés. Ces zones constituent des écosystèmes très productifs en terme de biomasse. Les restaurer est aujourd'hui l'une des priorités du Syndicat.

Objectifs

Le réseau hydrographique des fonds de vallées, parfois abondant, peut être composé d'une multitude de milieux annexes : bras secondaires alimentés, bras morts, boires, bouères, lanes, noues, fossés, mares... Ces zones captent une partie du débit du cours d'eau et constituent des **milieux d'accueil** pour de nombreuses espèces. Des débits importants (plusieurs m³/sec) peuvent transiter dans ces bras lors de période de hautes eaux. Leur intérêt dans la **régulation des crues** est donc essentiel. D'autres milieux, un peu plus à l'abris des courants, vont servir de **lieux de vie et de reproduction** pour de nombreuses espèces animales (batraciens, poissons notamment le brochet...) et végétales (iris jaune, roseaux, salicaire...).

Avec le temps et l'absence d'entretien, ces annexes aux rôles multiples vont se fermer (végétation), se combler progressivement (sédiments) et devenir non fonctionnelles.



Pour résumer, les annexes hydrauliques permettent de :

- Réduire le risque d'inondation
- Favoriser l'épuration de l'eau
- Favoriser l'implantation d'une faune et d'une flore riche et diversifiée
- Assurer la reproduction de certaines espèces (poissons, batraciens, tritons...)
- Améliorer la recharge des nappes

Techniques

Afin de les conserver, les annexes hydrauliques doivent être **restaurées par curages ponctuels et entretien de la végétation**.

Sur certains secteurs, et dans le but de restaurer des zones de fraie, **la végétation peut être mise à blanc** afin de favoriser le développement de la strate herbacée qui servira de support de ponte.

Des frayères peuvent aussi être aménagées par **terrassement superficiel** aux abords immédiats du cours d'eau.



Schémas de principe de restauration d'une annexe hydraulique.

? A quelle période faut-il intervenir ?

	Jan.	Fév.	Mar.	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Aou.	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
Curages et terrassements												
Entretien de la végétation		← Période de fraie →										

Zones vertes : Périodes d'interventions

! La réglementation...

L'ensemble des travaux de curage ou terrassement sont soumis à autorisation ou à déclaration au titre des articles L.214-1 et suivant du Code de l'Environnement.

👍 L'action en images

Ouverture et curage de bras



Restauration de la végétation



Restauration d'un réseau d'annexes

